



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

Bastia, le 11 MARS 2016

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DU CONTRÔLE DE LEGALITE ET
DES STRUCTURES TERRITORIALES

REFERENCE A RAPPELER : DRCT/BCLST/LM

AFFAIRE SUIVIE PAR : Mlle MONTI

TELEPHONE : 04.95.34.50.86

TELECOPIE : 04.95.34.55.97

Mel : laurie.monti@haute-corse.gouv.fr

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Réunion du jeudi 10 mars à 14h30



PROCES-VERBAL

La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) s'est réunie à la préfecture le jeudi 10 mars à 14h30, sous la présidence de M. Alain THIRION, Préfet de la Haute-Corse.

Assistaient à cette réunion les membres de la commission ci-après :

Collège des représentants des cinq communes les plus peuplées du département :

- Mme Anne Marie NATALI, maire de BORGIO ;
- M. Antoine SINDALI, maire de CORTE.

Collège des représentants des autres communes du département :

- M. Ange Pierre VIVONI, maire de SISCO ;
- M. Michel ROSSI, maire de VILLE DI PETRABUGNO ;
- M. Ange FRATICELLI, maire d'ALERIA.

Collège des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant leur siège dans le département :

- M. Pierre-Antoine PASQUALINI, conseiller communautaire de la Marana-Golo ;
- M. Xavier POLI, président de la communauté de communes du Centre Corse.

Collège des représentants du Conseil général :

- M. Pierre-Marie MANCINI ;
- M. Yannick CASTELLI ;
- M. Francis GIUDICI.

Collège des représentants de l'Assemblée de Corse :

- Mme. Marie-Thérèse MARIOTTI.

ADRESSE POSTALE: 20401 BASTIA CEDEX

Standard: 04.95.34.50.00 - Télécopie: 04.95.31.64.81 - Mel: prefecture.haute-corse@haute-corse.pref.gouv.fr

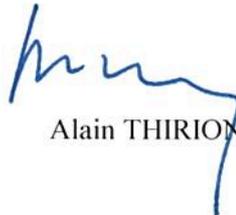
Assistaient en outre à cette séance :

- M. François ORLANDI, Président du Conseil Départemental ;
- M. Dominique SCHUFFENECKER, Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse ;
- M. MAZARS, Directeur départemental des finances publiques ;
- M. VARDON, Directeur départemental des territoires et de la mer ;
- M. SMITH, Directeur départemental de la Cohésion sociale et de la protection des populations
- Mme Marie-Françoise RAFFALLI, Directrice des relations avec les collectivités territoriales ;
- M. Fabrice REBOA, Chef du Bureau du contrôle de légalité et des structures territoriales ;
- Mlle Laurie MONTI, chargée de l'intercommunalité au bureau du contrôle de légalité et des structures territoriales.

À l'ouverture de la séance et après avoir procédé à l'appel des membres, Monsieur le Préfet, constate que le quorum requis par le règlement intérieur n'est pas atteint et que, en conséquence, la Commission ne peut valablement examiner les points fixés à l'ordre du jour.

La Commission départementale de la coopération intercommunale est à nouveau convoquée le vendredi 18 mars à 14h30 dans les salons de la Préfecture, sur le même ordre du jour.

Le Préfet,



Alain THIRION